

Guide du tri simplifié

Dans le conteneur *bleu* réservé aux papiers, je dépose en vrac :



SONT INTERDITS :

- les papiers gras
- les films en plastique enveloppant les revues
- les sacs en plastique.

Les journaux, magazines, revues, prospectus, catalogues, annuaires, papiers, imprimés, livres, cahiers (sans les couvertures trop épaisses), listings...

Dans le conteneur *vert* réservé au verre, je dépose en vrac :



SONT INTERDITS :

- la vaisselle
- les couvercles, capsules et bouchons
- les ampoules
- les pots de fleurs
- les miroirs et vitres.

Les bocaux et pots en verre, les bouteilles en verre (y compris les bouteilles d'huile en verre).

PENSEZ A BIEN VIDER LE CONTENU.

Dans le conteneur *jaune* réservé aux emballages, je dépose en vrac :



Les briques alimentaires, les petits cartons et cartonnettes, les bouteilles et flacons en plastique alimentaires (bouteilles d'eau, soda, lait...), les bouteilles ayant contenu des produits d'hygiène (shampooing, gel douche...), les bouteilles ayant contenu des corps gras (huile, mayonnaise, vinaigrette...), les nettoyants ménagers (javel, lessive, liquide vaisselle, nettoyant WC...) les aérosols, les emballages métalliques (conserves, sirop, canettes, barquettes alu...),

SONT INTERDITS :

- les produits toxiques (en **DECHETTERIE**)
- sinon à mettre aux **ORDURES MENAGERES** :
- les barquettes en polystyrène
- les films et sacs en plastique
- les petits emballages (pots de yaourt, de crème, barquettes de beurre...)

Vider les emballages de leur contenu.

Aplatir les cartons.

Laisser les bouchons sur les bouteilles.

Déposer les emballages en vrac, pas dans des sacs.

Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.